



COMMUNIQUE

Commission Centrale de Prévention PETIT ORDRE DU JOUR POUR PETITE CCP

Au lendemain d'un CTM mouvementé s'est tenu une Commission Centrale de Prévention beaucoup plus calme pour ne pas dire sans arôme, sans saveur. Hormis le compte rendu de la précédente CCP, aucun dossier ou sujet présenté au vote.

En l'absence du Secrétaire Général pour l'Administration retenu au cabinet du ministre, c'est madame le Directeur des Ressources Humaines qui assure la présidence et débute la séance.

Après lecture des déclarations liminaires (FO en pièce jointe), qui seront transmises ultérieurement au SGA, le procès-verbal de la CCP du 23 novembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des représentants titulaires présents.

GT Préventeurs :

Le premier point de situation présente les résultats de l'«enquête» sur l'évaluation du plan de charge des CPRP et préventeurs. Pour **Force Ouvrière**, à l'origine de la création de ce GT et qui a communiqué sur le sujet à chaque étape qui réunissait le groupe de travail, la situation de ces agents est devenue intolérable, l'administration nous a d'ailleurs rejoint sur ce point. Si, pour Force Ouvrière, la création de cinq « nouveaux » GT est certes une avancée, il est urgent de mettre en place les changements indispensables pour réduire le plan de charge des préventionnistes et des préventeurs. Il ne s'agit plus de philosopher sur le sujet mais bien de mettre en œuvre des actions.

Après les paroles et les questionnaires ... place aux actes.

Elections professionnelles :

Second sujet à l'ordre du jour, les élections professionnelles du **6 décembre 2018**. Sujet

pour le moins d'actualité car la réforme territoriale réduisant à 45 le nombre de BdD en métropole ainsi que le projet de fusion des CHSCT en CTBdD impactent fortement les périmètres mais aussi les plans de charge des agents en général mais aussi des préventeurs.

La réponse de l'administration est, là encore, restée plus qu'évasive. **Force Ouvrière** demande donc que dès la validation des nouveaux périmètres de BdD au CTM du 20 avril prochain nous soient communiquées ces informations essentielles.

Télétravail :

Le télétravail a fait l'objet d'un point de situation avec rappel de la loi, des arrêtés, des circulaires et du guide ministériel.

Les chiffres restent pour le moins très en-dessous de l'engouement que cette loi avait suscité lors de sa mise en application. Sur 166 dossiers déposés pour l'ensemble de notre ministère qui compte environ 60 000 agents civils, seuls 135 ont été acceptés, le principal motif de refus a été l'incompatibilité de la nature des tâches à effectuer avec le télétravail.

L'employeur SCA est le bon élève de la classe avec 24 dossiers validés alors que l'Armée de l'Air n'en instruit aucun. L'assemblée a constaté une grande diversité des volumes de dossiers traités par les différents CMG.

Pour **Force Ouvrière**, si les demandes émanent bien évidemment des agents, l'employeur et l'autorité régionale renforcée peuvent également communiquer sur le sujet pour informer l'ensemble de leurs personnels.

Néanmoins, la situation de 3 agents BOE bénéficiant de quatre et cinq jours de télétravail a retenu l'attention de **Force Ouvrière** qui, dès le début de la campagne télétravail, avait clairement indiqué que cette option ne devait surtout pas isoler les agents et les couper de leur environnement professionnel et ne pallier par cet artifice à une carence de l'aménagement d'un poste de travail.

La situation relevée dans un service dans lequel 4 agents sur 10 ont déposé des dossiers de télétravail peut aussi être un signe d'alerte du malaise des agents sur leur lieu de travail. Le télétravail ne doit pas être un refuge pour pallier à un mal-être au travail. Il requiert donc une attention particulière dans de telle situation...

Il reste encore à régler des problèmes pratiques d'accès à la messagerie, de mise à disposition de matériel informatique spécifique, d'anticipation des besoins, voire de réticence des employeurs ou de délais de rédaction des actes individuels trop longs. L'administration s'efforcera de remédier à ces difficultés... dont acte.

Prévention des CMR, fibres céramiques et nanomatériaux :

Une présentation de la campagne de prévention et de communication portant sur la prévention des risques relatifs à l'exposition à des CMR (fibre céramique réfractaire et nanomatériaux) a été présentée. Cette campagne se fera au travers d'un plan de communication basé sur la diffusion d'une plaquette à destination des agents de prévention, des chefs d'organismes et des présidents de CHSCT en charge de la communication locale sur le sujet.

Cet effort de communication sera renforcé par une formation à l'utilisation de l'outil Seirich, logiciel de référence de l'évaluation et de l'information sur les risques chimiques dans le milieu professionnel.

RPS :

Enfin les risques psycho-sociaux restent une valeur sûre dans les ordres du jour des CCP. Après la diffusion d'un mémento sur les RPS en 2017, mémento qui est, dans bien des organismes, passé totalement inaperçu, il est question d'élaborer une plaquette et de rediffuser un mémento « illustré »....

Quand donc verrons-nous enfin de réelles actions pour endiguer le nombre toujours plus important des situations de RPS dans les organismes !. Pour **Force Ouvrière**, le temps des palabres est passé et il va falloir changer de braquet et attaquer de front toutes les situations y compris celles que l'autorité réfute souvent allègrement.

Tous les plans de communication numérique, toutes les interviews et tous les séminaires organisés ne serviront à rien si les autorités locales font l'autruche et s'ingénient à minimiser, voire à rejeter, toute reconnaissance des situations de souffrance de leurs agents.

Formation CHSCT :

Le dernier dossier présenté a été un bilan des formations CHSCT à la main de l'agent. Quelques 721 stagiaires ont été formés entre le mois d'avril 2017 et mars 2018. L'administration a attiré l'attention sur quelques points, essentiellement pratiques, concernant notamment les demandes à adresser avant la formation : les dossiers doivent être complets, et les factures adressées dans les meilleurs délais. **Force Ouvrière** avait déjà alerté l'administration sur le manque d'uniformité de traitement de ce dossier par les différents CMG. Peut-être qu'un rappel de la procédure à certaines administrations régionales ne serait pas vain.

Le Secrétaire Général pour l'Administration nous ayant rejoint en cours de séance, a clôturé cette CCP de maigre consistance.

Paris le 9 avril 2018



Élections professionnelles du 6 décembre 2018

Le syndicat LIBRE, INDÉPENDANT et REVENDICATIF





DECLARATION LIMINAIRE

COMMISSION CENTRALE DE PREVENTION

Monsieur le Président,

Il ne vous aura pas échappé que l'année 2018 est une année un peu particulière, puisque le 6 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles dans la fonction publique. Force Ouvrière avait abordé ce sujet lors de la dernière commission centrale de prévention dans le cadre des périmètres futurs des CHSCT, mais la réponse que vous nous aviez faite était quelque peu sibylline. Compte tenu des regroupements de BdD, dossier en cours de finalisation à l'EMA et de la réorganisation territoriale en cours, il est urgent aujourd'hui de connaître ces périmètres afin de pouvoir, en avance de phase, nous projeter dans la désignation des futurs représentants.

Sur le terrain, Force Ouvrière constate :

- Que le comportement de certains présidents de CHSCT, comme ce fut le cas une fois encore à Lille dernièrement, entraîne de plus en plus de réticence des mandatés volontaires pour siéger dans ces instances. Il paraît donc important pour notre organisation syndicale d'anticiper les prévisions afin de pouvoir désigner, dès la parution des arrêtés post-électoraux, nos futurs délégués.

- Qu'avec la parution des lois Macron sur le travail, non encore transcrites à la fonction publique, d'autres présidents de CHSCT ou parfois les mêmes, s'autorisent des libertés et considèrent que la situation des inaptitudes et des congés de maladie relève maintenant du dialogue social direct avec les GSBdD et non plus du CHSCT. Quant aux libertés prises par certains présidents, tant pour les convocations, les ordres du jour et les comptes-rendus d'audience, que pour le déroulement des séances plénières, elles sont dans bien des cas une entrave à la liberté d'expression, au respect des individus et à l'exercice démocratique indispensable dans toute instance de dialogue.

Il est vrai que ces problématiques seraient caduques pour peu que le projet de regrouper CHSCT et CT de BdD voyait le jour mais nous tenions à vous mettre en garde sur les risques indus en cas de manquement aux obligations sécuritaires de protection des agents. La mise en œuvre de la politique de santé et de sécurité au travail ne s'improvise pas et l'application des textes ne souffre d'aucune approximation. Pour Force Ouvrière le maintien tant des CCHPA que des CHSCT, souvent regroupées dans une instance unique, est la condition sine qua non pour garantir des conditions de travail élémentaires de santé et de sécurité à l'ensemble des agents.

S'agissant du dossier « Do it yourself », point rajouté à l'ordre du jour, Force Ouvrière reste toujours sur sa faim tant sur la désignation du correspondant INFRA et sur les périmètres couverts par son autorité que sur la « possibilité » de fourniture par l'USID du matériel et sur le volontariat réel des organismes. Quid du devenir du Petit Entretien Locatif des organismes qui ne seraient pas volontaires par manque de moyens humains pour assurer cette mission ? Par ailleurs, la note du 31 juillet 2018 émanant de la DCSID nous présente ces opérations et les process qui en découlent comme l'avenir de l'entretien locatif.

Cette note laisse notre organisation syndicale perplexe sur plusieurs points et nous souhaiterions connaître le nombre de chartes officialisées par une signature. De même, à l'instar des PEL du secteur bancaire, l'administration effectuera-t-elle un bilan de rentabilité de notre PEL ministériel et si oui, à quelle échéance ? Sur ce point, Monsieur le Président, les questions ne manquent pas. Nous aimerions que soit abordée la problématique de la formation des futurs exécutants. Quelles seront les modalités de prise en charge et les niveaux de responsabilité en cas d'incident ou d'accident ? A quelle hauteur la responsabilité juridique sera-t-elle engagée pour un non-professionnel dans l'exécution de sa tâche car force est de constater que les futurs « PEListes » ne seront jamais des professionnels de la branche des travaux qu'ils vont effectuer.

Il y a moins d'un an vous répondiez favorablement à la requête de Force Ouvrière en ouvrant le chantier sur l'organisation et sur la charge de travail de la filière prévention de notre ministère. Force Ouvrière a pu, tout au long de l'année écoulée, constater le sérieux et le professionnalisme avec lequel l'équipe en charge du travail de terrain, notamment à l'occasion des visites d'organisme, avait pris ce dossier en charge.

Nous nous félicitons également de l'écho que ce chantier a trouvé sur le terrain, les bilans de participation des acteurs de la chaîne prévention sont là pour en témoigner.

Nonobstant ce satisfecit, Force Ouvrière ne reviendra pas sur la mise en place concertée de cinq groupes de travail sur les sujets les plus préoccupants, cependant, notre organisation syndicale appelle votre attention sur la pression quotidienne toujours actuelle qui écrase les préventeurs et ne voudrait pas que les annonces faites par l'administration ne servent qu'à temporiser les humeurs.

La montagne ne doit pas accoucher d'une souris. À la vue des résultats de l'enquête, la mise en œuvre d'actions doit se faire sans tarder et comme dit l'adage : « Pour qui ne met remède à l'heure, arrive le temps des pleurs » et nous ne voudrions pas que les préventeurs essuient encore et toujours les plâtres et qu'ils supportent le contre-coup d'une forme de lenteur institutionnelle.

Force Ouvrière déplore que toute perspective d'augmentation des effectifs ou de renforcement de certaines cellules en moyens humains ait été écartée d'emblée par l'administration. Nous ne pouvons passer sous silence l'inquiétude et l'attente des préventeurs quant aux décisions de réorganisation territoriale des bases de défense. Cette dernière sera accompagnée de son cortège de mutualisation de charges, avec inmanquablement des baisses d'effectifs, et ce sur un périmètre géographique plus large. Allons-nous tester sur ces aires géographiques une télé-prévention innovatrice ?

Oui, Monsieur le Président, les solutions ne sont pas encore mises en œuvre pour ces agents que déjà réapparaît le spectre des restructurations et d'un accroissement des charges. Force Ouvrière insiste fortement sur la nécessité de protéger les préventeurs en leur donnant, dès à présent, les moyens de soulager leurs plans de charge.

La DMPA a lancé le projet ministériel SPIDIE (Système de Production d'Informations et de Données sur l'Immobilier et l'Environnement), porté par des « ateliers de fabrications », visiblement l'expression « groupe de travail » a vécu. Pourriez-vous nous éclairer sur l'impact,

En matière de charge de travail des préventeurs à double casquette dans la gestion des ICPE ou plus globalement de l'environnement dans ce nouvel « outil » ?.

Enfin nous ne pouvons clore cette déclaration liminaire sans aborder la LPM et les 14% du budget de notre ministère alloués aux conditions de travail comme annoncés. Quel volume de ces 14% sera dévolu à la santé et à la sécurité des personnels ? Ce budget suffira-t-il à couvrir les coûts liés aux multiples restructurations et réorganisations, et d'en accompagner toutes les victimes notamment en termes de risques psycho-sociaux.

La politique de prévention de demain sera-t-elle encore au service de la santé et de la sécurité au travail ou se transformera-t-elle en une simple obligation pour l'autorité de coller aux textes réglementaires et s'assurer ainsi une forme d'impunité ?.

Merci de votre attention.

Paris, le 6 avril 2018